

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : DM1	Réf : 5444
Service : PAT - HABITAT Commission : 3 - Commission Appui aux Territoires Rapporteur : Éloïse SCHNEIDER	
DÉLIBÉRATION N° CD_2022_018 du 10/06/2022	

NOUVELLES ADHÉSIONS AU PACTE D'ASSOCIÉS DE LA SCIC LA MAISON POUR TOUS

Dans sa délibération n° CD_2020_031 du 12 octobre 2020 relative à la fusion des bailleurs sociaux jurassiens (OPH du Jura et OPH de Saint-Claude) au sein de la SCIC HLM La Maison Pour Tous, l'Assemblée départementale a approuvé le Pacte d'associés qui règle la gouvernance de la SCIC.

Les deux collectivités de rattachement des OPH qui ont fusionné au sein de la Maison pour tous, le Département et l'EPCI Haut-Jura Saint-Claude, constituent actuellement le collège des associés collectivités publiques.

Les EPCI Champagnole Nozeroy Jura et ECLA, qui sont les deux autres territoires qui concentrent le plus grand nombre de logements du parc de la SCIC, ont fait acte de candidature pour adhérer au Pacte d'associés, après avoir délibéré pour se porter acquéreurs de parts sociales du capital, respectivement à hauteur de 84 881 € et 132 071 €.

Ceci permettra leur entrée dans le collège des associés collectivités publiques, qui détient 50 % des droits de vote lors des assemblées générales de la SCIC, et au conseil d'administration, où ils occuperont les deux sièges jusqu'ici restés vacants et qui étaient depuis l'origine destinés à des collectivités territoriales.

Ils renforceront ainsi l'assise territoriale et la gouvernance de La Maison pour tous.

Je vous propose donc d'approuver ces adhésions.

Le Conseil départemental :

- approuve l'adhésion d'ECLA et de Champagnole Nozeroy Jura au Pacte d'associés de la SCIC La Maison Pour Tous,
- donne délégation au Président du Conseil départemental pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2022_018 du vendredi 10 juin 2022	
Votée à l'unanimité	Ne prend (nent) pas part au vote : Clément PERNOT, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Cyrille BRÉRO, Éloïse SCHNEIDER, Christelle MORBOIS, René MOLIN, Françoise VESPA, Sandra HÄHLEN, Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Daniel MAIRE
Président	Clément PERNOT : 